

Bordereau attestant l'exactitude des informations - PARIS - 7501 - Documents comptables (B-S) -
Dépôt le 11/08/2025 - 108347 - 2010 B 11747 - 522 702 299 - 4B

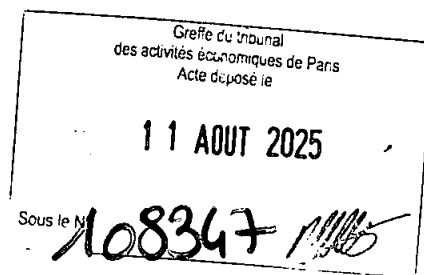
4B

S.A.R.L. au capital de 8 000,00 Euros

Siège social :

51 Boulevard Lefebvre
75015 PARIS

R.C.S : 522702299



**PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE
ORDINAIRE ANNUELLE DU 30/06/2024**

Le 30/06/2024,
à 10 heures,

Monsieur Kamel BAILECHE, détenant 1600 parts sociales,
Monsieur M'Hand BAILECHE, détenant 1600 parts sociales,
Monsieur Omar BAILECHE, détenant 4800 parts sociales,

associés de la société **4B**, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire, au siège social, sur convocation de la gérance.

Il est établi une feuille de présence signée par les associés présents à laquelle sont annexés les pouvoirs des associés représentés.

Monsieur M'Hand BAILECHE, préside la séance en qualité de Gérant associé.

Le Président constate que les associés présents ou représentés possèdent plus de la moitié des parts composant le capital social et qu'en conséquence l'Assemblée peut valablement délibérer.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- les copies des lettres de convocation et les récépissés postaux ;
- la feuille de présence (à laquelle sont annexés les pouvoirs des associés représentés) ;
- l'inventaire et les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2023 ;
- le rapport spécial de la gérance sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce ;
- le texte des questions écrites adressées par les associés dans les conditions légales ;
- le texte des projets de résolutions.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée sur sa demande lui donne acte de sa déclaration et reconnaît la validité de la convocation.

Puis le Président rappelle que l'Assemblée est réunie à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Quitus à la gérance
- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31/12/2023
- Rapport spécial du gérant sur les conventions visées à l'article L-223-19 du code de commerce

- Approbation de ses conventions
- Pouvoir pour les formalités

Le Président donne lecture :

- du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce.

Le Président ouvre la discussion.

Le Président répond d'abord aux questions écrites des associés.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions inscrites à l'ordre du jour.

Résolution n° 1

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture des comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2023 approuve l'inventaire et les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2023 lesquels font apparaître **un bénéfice de 27 085,01 Euros**.

En conséquence, l'Assemblée Générale donne quitus entier et sans réserve à la gérance de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Résolution n° 2

Résultat – Affectation

L'Assemblée entérine les comptes de l'exercice clos le **31/12/2023** faisant ressortir **un bénéfice de 27 085,01 Euros**. A ce résultat s'ajoute le report à nouveau antérieur à hauteur de **76 790,54 Euros**. Le résultat à affecter ressort ainsi à **103 875,55 Euros**.

L'Assemblée décide d'affecter le résultat de **103 875,55 Euros**, de la façon suivante :

- Au report à nouveau pour un montant de **103 875,55 Euros**

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts, nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal, visées au 4 de l'article 39 du Code général des impôts.

Rappel des dividendes distribués

L'Assemblée Générale prend acte qu'il n'a pas été distribué de dividende au titre des trois derniers exercices (art. 243 Bis du code général des impôts).

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Résolution n° 3

L'Assemblée Générale approuve les opérations intervenues entre les associés et la société au cours de l'exercice écoulé, telles qu'elles résultent du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité, étant observé que chaque associé concerné par une convention, n'a pas pris part au vote.

Résolution n° 4

L'Assemblée Générale prend acte que Monsieur M'HAND BAILECHE, gérant, a perçu une rémunération de 28 170 Euros sur l'exercice ils ont droit, en outre, au remboursement des frais engagés par eux pour le compte de la société sur présentation de justificatifs.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Résolution n° 5

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président de séance et par tous les associés présents.

La gérance

B. M



48
L'exposition
Café Bar Brasserie Restaurant
51, Bld. Leihvre 75015 Paris
Tél. : 01 48 28 59 04
RCS Paris 522 702 299

certifié conforme à l'original

4B

page 1

BILAN ACTIF

Période du 01/01/2023 au 31/12/2023

Présenté en Euros

Edité le 17/07/2024

ACTIF	Exercice clos le 31/12/2023 (12 mois)				Exercice précédent 31/12/2022 (12 mois)	
	Brut	Amort. & Prov	Net	%	Net	%
Capital souscrit non appelé (0)						
Actif Immobilisé						
Frais d'établissement						
Recherche et développement						
Concessions, brevets, marques, logiciels et droits similaires	1 000	1 000				
Fonds commercial	140 000		140 000	60,03	140 000	56,63
Autres immobilisations incorporelles						
Avances & acomptes sur immobilisations incorporelles						
Terrains						
Constructions	65 925	35 250	30 675	13,15	35 517	14,37
Installations techniques, matériel & outillage industriels	26 889	22 031	4 857	2,08	2 714	1,10
Autres immobilisations corporelles	71 334	68 073	3 261	1,40	6 861	2,78
Immobilisations en cours						
Avances & acomptes						
Participations évaluées selon mise en équivalence						
Autres Participations						
Créances rattachées à des participations						
Autres titres immobilisés						
Prêts						
Autres immobilisations financières	14 151		14 151	6,07	14 151	5,72
TOTAL (I)	319 299	126 355	192 944	82,74	199 243	80,60
Actif circulant						
Matières premières, approvisionnements	4 953		4 953	2,12	1 831	0,74
En cours de production de biens						
En cours de production de services						
Produits intermédiaires et finis						
Marchandises						
Avances & acomptes versés sur commandes						
Clients et comptes rattachés						
Autres créances						
. Fournisseurs débiteurs					564	0,23
. Personnel						
. Organismes sociaux	83		83	0,04		
. Etat, impôts sur les bénéfices						
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	308		308	0,13	612	0,25
. Autres						
Capital souscrit et appelé, non versé						
Valeurs mobilières de placement						
Instruments financiers à terme et jetons détenus						
Disponibilités	34 894		34 894	14,96	44 906	18,16
Charges constatées d'avance	24		24	0,01	58	0,02
TOTAL (II)	40 262		40 262	17,26	47 971	19,40
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)						
Primes de remboursement des obligations (IV)						
Ecart de conversion et différences d'évaluation actif (V)						
TOTAL ACTIF (0 à V)	359 561	126 355	233 206	100,00	247 214	100,00

BILAN PASSIF

Période du 01/01/2023 au 31/12/2023

Présenté en Euros

Edité le 17/07/2024

PASSIF	Exercice clos le 31/12/2023 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2022 (12 mois)	
Capitaux propres				
Capital social ou individuel (dont versé : 8 000)	8 000	3,43	8 000	3,24
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...				
Ecart de réévaluation				
Réserve légale	800	0,34	800	0,32
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves réglementées				
Autres réserves				
Report à nouveau	76 791	32,83	40 132	16,23
Résultat de l'exercice	27 085	11,61	36 658	14,83
Subventions d'investissement				
Provisions réglementées				
TOTAL(I)	112 676	48,32	85 591	34,62
Produits des émissions de titres participatifs				
Avances conditionnées				
TOTAL(II)				
Provisions pour risques et charges				
Provisions pour risques				
Provisions pour charges				
TOTAL (III)				
Emprunts et dettes				
Emprunts obligataires convertibles				
Autres Emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit				
. Emprunts	12 588	5,40	33 603	13,59
. Découverts, concours bancaires			190	0,08
Emprunts et dettes financières diverses				
. Divers				
. Associés	78 689	33,74	74 307	30,06
Avances & acomptes reçus sur commandes en cours				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	5 407	2,32	16 078	6,50
Dettes fiscales et sociales				
. Personnel	5 066	2,17	19 746	7,99
. Organismes sociaux	3 389	1,45	5 693	2,30
. Etat, impôts sur les bénéfices	1 433	0,61		
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	13 830	5,93	10 497	4,25
. Etat, obligations cautionnées				
. Autres impôts, taxes et assimilés	128	0,05	1 009	0,41
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			500	0,20
Autres dettes				
Instruments financiers à terme				
Produits constatés d'avance				
TOTAL(IV)	120 531	51,68	161 623	65,38
Ecart de conversion et différences d'évaluation passif				
(V)				
TOTAL PASSIF (I à V)	233 206	100,00	247 214	100,00